

AVIS D'ENQUETE

Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale

Il est porté à la connaissance du public qu'il est procédé à une enquête publique portant sur :

- **déclassement et suppression d'un tronçon du sentier vicinal (d'une superficie de 03 ares 45 centiares) repris sous le numéro 48 à l'Atlas des Chemins Vicinaux sis à Marche-en-Famenne – 5^e division – On, section A, au lieu-dit « A la Grosse Haye », à la demande la Société LHOIST INDUSTRIE.**

En exécution du décret relatif à la voirie communale, une enquête aura lieu durant 30 jours soit **du 17 juillet 2025 au 14 septembre 2025** à 10h00 eu égard à la suspension du délai entre le 16 juillet et le 15 août.

Le dossier est déposé au Service juridique, Hôtel de Ville, Boulevard du Midi, 22 à 6900 Marche-en-Famenne.

Il peut être consulté tous les jours ouvrables :

- Du lundi au jeudi de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures,
- Le vendredi de 8 à 12 heures et de 13 à 15 heures,
- En-dehors de ces heures, sur rendez-vous (084/32 70 38).

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations soit par écrit, soit par courrier électronique à l'adresse service.juridique@marche.be, ou les formuler verbalement au Service juridique susmentionné, durant la durée de l'enquête, ou lors de la clôture de l'enquête qui aura lieu au Service juridique, le **15 septembre 2025** à 10 heures.

La Directrice générale,
Claude MERKER



Par le Collège



Le Bourgmestre,
Nicolas GREGOIRE
Par délégation
Art. L 1132-4 CDLD
Magali COPPE,
Echevine

